

Réserve de la biosphère et Patrimoine mondial de Madagascar

Certaines aires protégées ayant déjà les statuts définis par la loi 2015 – 005 détiennent en plus un classement au niveau international. Elles restent toutefois placer sous la juridiction souveraine de l'Etat Malagasy.

RESERVE DE LA BIOSPHERE

Une réserve de la biosphère est une aire protégée portant sur des écosystèmes terrestre, côtier, marin, reconnue par l'UNESCO. Elle est constituée pour conserver la biodiversité, avec son utilisation durable. Elle est consacrée à la recherche, à l'éducation et à des activités récréatives, dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère.

Madagascar compte actuellement 5 réserves de la biosphère :

- Parc national de Mananara Nord 1990.
- Sahamalaza Iles Radama 2001.
- Littoral de Toliary 2003.
- Belo sur mer. Kirindy Mite 2016.
- Tsimanapetsotsa Nosy Ve Androka 2018.

PATRIMOINE MONDIAL

La convention du Patrimoine Mondial adoptée en 1972 au cours de la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris a pour mission la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de certains lieux sur la Terre.

La convention encourage la participation de la Communauté Internationale dans la protection des biens qui sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial afin de les léguer aux générations futures.

Un patrimoine mondial désigne donc un ensemble de biens culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle, irremplaçable pour l'héritage commun de l'humanité. La protection du patrimoine associe à la fois la conservation de la nature et la protection des sites culturels.

Madagascar compte au total 7 sites dont :

Le Tsingy de Bemaraha (1990). La Réserve Naturelle Intégrale du Tsingy de Bemaraha est situé dans l'ouest de Madagascar et constitue l'un des paysages les plus spectaculaires de la Grande IIe et du monde. Elle est formée par un relief déchiqueté composé par une succession de chaîne de montagnes karstiques. La flore et la faune extrêmement riche et diversifiée se sont adaptées au climat et au relief particulier des Tsingy.

Les forêts humides de l'Antsinanana (2007). Elles comprennent six parcs nationaux répartis le long des marges orientales de l'Ile : Marojejy, Masoala, Zahamena, Ranomafana, Andringitra, Andohahela.

Ces forêts très anciennes sont très importantes pour le maintien des processus écologiques nécessaires à la survie de la biodiversité unique de Madagascar. Inscrites pour leur importance tant sur les processus écologiques que biologiques, les forets humides le sont également pour leur biodiversité et les espèces menacées qu'elles hébergent.